



Déclaration liminaire CAP Mouvement/Nominations Inspecteurs départementaux 16 décembre 2010

Monsieur le Président,

Hasard du calendrier, cette CAP se déroule le lendemain de la grande journée de mobilisation européenne «Non à l'austérité, priorité à l'emploi et à la croissance !».

Les politiques d'austérité décidées en France et en Europe présentées comme inévitables sont inacceptables. En effet, elles laminent la cohésion sociale et frappent les plus fragiles en accroissant le chômage.

La réforme des retraites injuste et inefficace, contre laquelle des millions de salariés se sont mobilisés pendant des mois, s'inscrit dans la même logique dévastatrice.

Derrière la pensée unique, il y a une autre alternative possible que nous défendons, c'est celle d'une plus juste répartition des richesses, la réduction des inégalités et un renforcement des régulations de la finance et de l'économie.

Il faut combattre le dumping social en garantissant les droits sociaux fondamentaux et mettre fin à la concurrence fiscale génératrice de profits exorbitants pour les multinationales, voilà la vraie réforme fiscale que nous attendons.

D'autant que...d'autant que dans le même temps, la réforme de la taxe professionnelle qui devait représenter un cadeau de 4,5 milliards d'euros pour les entreprises se traduira en définitive par un trou de 9 milliards d'euros.

Qui maîtrise les risques ? Les suppressions d'emplois à la DGFIP seront elles suffisantes pour combler cette incroyable imprévision ?

Qu'en est il de la mise en débet des politiques irresponsables ayant lésé les intérêts du Trésor ? Y-aura-t-il un amendement parlementaire sur le sujet ou une ardoise magico politique ?

Un avatar de plus dans ce paysage surprenant : la gestion calamiteuse de la contribution foncière des entreprises et des auto-entrepreneurs ? Quel coût pour le Trésor ? Quelle maîtrise des risques ? Sans compter le nombre d'heures consacrées à convaincre les auto-entrepreneurs d'une imposition là encore imprévue et inattendue...

L'austérité n'épargne pas la DGFIP, bien au contraire, les suppressions d'emplois fixées à 2667 pour 2011 sont emblématiques de la réforme destructrice de l'Etat.

De 2009 à 2011, ce sont plus de 7 600 emplois qui ont été supprimés dans notre direction. 7600 personnes représentent, si elles étaient peuplées uniquement de fonctionnaires de la DGFIP, les belles communes de Perros-Guirec ou encore Saint-Rémy les Chrevreuse ; voilà une image qui donne une idée de l'apocalypse, à quand Hiroshima ?

Derrière l'habillage de façade, comment soutenir ou même simplement imaginer qu'une telle hécatombe soit neutre pour l'exercice des missions et les droits des agents en matière de règles de gestion ?

Même un magnifique raisonnement d'énarque ne peut nous convaincre que le volume de ces suppressions correspond exactement, à l'unité près, aux gains d'efficacité, de productivité et d'informatisation.

Sur le terrain, la vraie vie quoi !, cette situation crée chez le personnel survivant, une perte de repère et de sens, diffuse comme un poison le stress et le découragement avec de graves conséquences sur la santé.

A noter le dernier avatar adopté par le Sénat, à savoir la limitation des RTT en fonction des congés de maladie, le feuilleton des petites mesquineries continue, à quand le prochain épisode, pendant la trêve des confiseurs ?

Le simple suivi des conditions de travail avec parfois la mise en cause alibi de chefs de service dans certaines directions ressemble à un terrible aveu d'impuissance.

Des documents de suivi des conditions de travail élaborés par les directions vont devoir être complétés par les chefs d'unités opérationnelles et constitueront un élément important d'appréciation de leur management.

Les chefs de service sont-ils responsables ou coupables de la détérioration des conditions de travail ?

Que penser également de la réduction annoncée et affichée du nombre d'indicateurs métiers qui reste à ce jour sur le terrain lettre morte dans les directions ?

Nous attendons sur ce point du Directeur général, derrière les belles paroles enflammées des actes concrets formalisés dans une note adressée aux directeurs.

Après le message de compassion adressé en octobre 2010 aux SIE pris dans la tourmente, M. Parini vient de féliciter et remercier en termes choisis l'ensemble des agents de la DGFIP.

L'état de délabrement de notre administration est traduit par « *un contexte de forte activité et de productivité accrue* ». Nous décryptons derrière la formule de style une prise de conscience, une inquiétude sur l'état de la situation, ce qui pourrait arriver...

Malheureusement, les mesures d'aide et de simplifications se réduisent à la portion congrue, un affichage publicitaire de plus :

- reprise des propositions formulées dans le cadre du document d'orientations stratégiques à partir des propositions des agents ; « aidez-vous, chers collègues, le ciel vous aidera ... »

- rationalisation des tâches avec un réexamen des procédures, formule d'énarque particulièrement sibylline...

- mise en place d'une base documentaire unifiée d'accès facile et pratique au nom évocateur de « Nausicaa », encore une odyssée sous-marine... à quand le naufrage du Titanic ?

Et puis, la période s'y prête...un vœu pieux : que chacun puisse se retrouver dans le nouvel ensemble unifié... !

Malheureusement, nous connaissons l'organigramme gazéifié des nouvelles DLU où les cadres intermédiaires justement ne s'y retrouvent pas très loin des pôles décisionnels, pas très loin de l'équateur.

S'agissant du statut des comptables, nous dénonçons de nouveau la mise en cause de leur responsabilité personnelle, tant sur le plan politique par l'amendement Bouvard s'il était adopté, et déjà dénoncé, que sur le plan administratif au travers, par exemple, de la note GF-2B du 1^{er} décembre 2010.

En effet, cette note met en jeu la responsabilité des comptables dans le cadre des procédures collectives, que les intérêts du Trésor aient été lésés ou non ; cette position obsessionnelle est inadmissible et vise en fait, tout comme l'amendement Bouvard, à mettre à la charge du comptable une amende illégitime.

Cette note inquiétante à plusieurs égards n'a même pas été diffusée dans nombre de départements auprès des comptables, voilà un bel exemple de considération !

En fait, les comptables se trouvent de plus en plus contraints à une obligation de résultat grandissante avec des moyens en diminution constante, comment résoudre une telle équation, Monsieur le Président ?

Enfin, s'agissant des nouvelles règles de gestion et de la fiche 3 bis transmise le 14 décembre, nous renouvelons notre totale opposition à la sélection des inspecteurs divisionnaires de classe normale sans recourir à un comité de sélection, laissant ainsi s'exercer à loisir le fait du prince.

S'agissant du présent mouvement, nous rappelons notre demande constante d'affectation nationale à la résidence.

L'absence d'affectation nationale à la résidence est source de découragement pour les cadres et offre aux directeurs un pouvoir exorbitant au regard du droit commun, ce qui en terme pudique s'appelle de «réelles marges de manœuvre».

Dans le cours de cette CAP, nous serons amenés à dénoncer les pratiques de certains directeurs qui n'ont toujours pas perçu la nécessité du dialogue professionnel.

Si cette CAP se réunit pour « avis », nous demandons toutefois que cette commission soit l'occasion d'échanges véritables et non pas une chambre d'enregistrement dans cette salle longiligne où personne ne se voit.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre attention et des réponses que vous voudrez bien apporter à nos graves préoccupations.

Nous tenons enfin à remercier le personnel du bureau RH pour leur disponibilité nonobstant des conditions travail difficiles et périlleuses.

Les élus de la CAP N°2
Olivier Turlotte
Jean Georges Belmont
Edith Locquet
François Xavier Poydenot
Yves Flageul (expert)